

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2017/2018

Numéro de séance : 03

Date de convocation : 01/02/2018

Présidence de : M. RIETTE

Quorum : 13

Nombre des présents : 17

Nombre d'absents excusés :

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Page	Numéro d'acte	Désignation des pièces jointes
I - <u>Fonctionnement</u> :	3		
- 1.1 approbation du PV n°2 du CA du 23 novembre 2017			
- <u>Conventions</u> :			
II – <u>Budgétaire et financière</u> :	4		
- 2.1 DBM (pour vote)		11	
III – <u>Action éducatrice</u> :	4 à 5		
- 3.1 Organisation de la structure pédagogique – (AT - pour vote)		10	
- 3.2 Emploi de la Dotation Horaire Globale 2018 (DHG) – (AT – pour vote)		12	
VI – <u>Affaires diverses</u> :	6		
Questions diverses à soumettre 48 heures avant le CA.			

Le Président : M. Riette

Les Secrétaires : M. Tihy et Mme Hacout

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 01/02/2018

Qualité	Titulaires		P	A	E	Suppléants		
Equipe de direction de l'établissement	RIETTE Pascal	Principal	X					
	VICTOIRE-LEBLANC Isabelle	Adjointe			X			
	PATTE Güdrün	CPE	X					
	LEGROS Nicolas	Gestionnaire	X					
Représentant de la collectivité de rattachement	FLAMBARD Jean-Pierre	Cons. Dépt.			X	COUREL Francis		
	PARIS Micheline	Cons. Dépt.		X		HAKI Marie-Claire		
Représentant de la commune (groupement de communes)	PREVOST-GODON Nicole	Adjointe au maire	X					
Personnalité qualifiée	CHARON Marie-France		X					
Personnels enseignants	GERARD Yanne				X	POLLET Laëtitia		
	TIHY Arnaud		X			CORDIER Romain	X	
	DINE Jean-Louis		X			<i>En remplacement de</i>		
	HACOUT Rachel		X			<i>Mme Najac</i>		
	NAJAC Stéphanie				X			
	COLE Pierre		X					
ATOSS	LEROY Renée	Adj. Adm.	X			ROSALIE Sandrine		
	TIENNOT Rachel	Infirmière	X					
Parents d'élèves	LIBERGE David	A.P.E.C.	X			TARISSE Stéphanie		
	VATIN Jérôme				X	VATIN Stéphanie		
	GOUJON Sylvie		X			LEMAUX Bénédicte		
	PREVOST Vanessa		X			JADEAU Dominique		
	DORE Laurence		X			ROC Catherine		
	PANCHOUT Angélique				X	PELLETIER Sophie		
Elèves	DUHAMEL Hugo (3S)		X			TOURE Alassane (3S)		
	HUET Nicolas (3L)		X			MONKAM M. Denise (3L)		

Total : 18

RUBRIQUE I. FONCTIONNEMENT

La convocation a été envoyée aux membres du C.A. **le 19/01/2018.**

14 membres sont présents à l'ouverture de la séance.

M. Riette excuse les membres suivants : Mme Victoire Leblanc qui est en stage à l'ESEN de Poitiers, Mme Gérard Yanne qui a démissionné

Le quorum étant atteint, M. Riette ouvre la séance à 17h10.

Les enseignants acceptent d'être secrétaire de séance.

M. Riette donne lecture de l'ordre du jour

- DBM (pour vote)
- Organisation de la structure pédagogique – (AT - pour vote)
- Emploi de la Dotation Horaire Globale 2018 (DHG) – (AT – pour vote)

1.1 - Approbation du PV du CA n°2017/02 du 23/11/2017 :

Le PV ne faisant l'objet d'aucune remarque il est adopté à l'unanimité :

Votants : 18 pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0

RUBRIQUE II. BUDGETAIRE ET FINANCIER

2.1 - DBM (pour vote) : Subvention complémentaire BOP 230 – acte n°11

M. Legros explique aux membres du C.A. qu'une subvention complémentaire est intervenue après la construction et la validation du budget 2018. Cette subvention n'était pas prévue ni intégrée au budget 2018.

Il s'agit d'une subvention du rectorat BOP 230 « Vie de l'élève » d'un montant de 3410 euros qui peut être réparti entre les fonds sociaux et les fonds C.E.S.C.

Au vu des montants importants de fonds sociaux restant (environ 6000 €) nous vous proposons de répartir la moitié de la subvention (1705 €) pour des actions C.E.S.C et l'autre moitié pour les fonds sociaux (1705 €).

Ce montant permettra de financer notamment des projets lors de la semaine santé comme l'action autour du petit déjeuner ou encore la visite du Conseil Départemental le 19 mars prochain (transport)

RUBRIQUE III. ACTION EDUCATRICE

3.1 - Organisation de la structure pédagogique – (AT – acte n°10 - pour vote)

M. Riette explique que la commission permanente a étudié et validé la répartition de la DHG proposée par le Principal le 23 janvier 2018 et discuté en conseils d'enseignements puis lors du conseil pédagogique du 22 janvier. Les membres de la commission permanente ont donné leur accord au chef d'établissement pour qu'il puisse éventuellement changer la proposition de répartition des compléments de services en fonction des contacts qu'il aura eu avec les établissements voisins

Répartition par divisions :

+ répartition des élèves sur 20 divisions à hauteur de 5 classes par niveau avec un E/D pouvant se rapprocher des 29 élèves.

Principes retenus pour l'utilisation de la marge : 60h00 + 11h50 :

+ financement de tous les enseignements de complément :

- latin : 5 heures
- Euro : 5 heures pour l'anglais

+ financement de la chorale : 1 heure

+ bilangue et conséquences :

- 2h00 en 6^{ème} si 10 élèves minimum pour l'enseignement de l'Allemand

M. Riette explique qu'il y a eu un changement par rapport à la commission permanente.

En effet les services de l'Inspection Académique l'ont alerté sur le nombre d'heures pour la section bilangue. Il faut 6 heures au lieu de 4 heures pour les autres élèves non bilangues.

Or, nous avons prévus nos élèves à 5.5h.

M. Riette propose donc que ces élèves aient 4 heures d'anglais et 2 heures d'allemand compte tenu des contraintes de partage avec le collège de Cormeilles et du manque d'HP pour le collège

- 2h50 pour un groupe d'espagnol supplémentaire en 5^{ème}
- 2h50 pour un groupe d'espagnol supplémentaire en 4^{ème}

+ financement des AP à raison du double

- 15h en 6^{ème} (3h x 5 divisions)
- 10h en 5^{ème} (2h x 5 divisions) Remplacement de la technologie par l'espagnol
- 10h en 4^{ème} (2h x 5 divisions)
- 10h en 3^{ème} (2h x 5 divisions)

+ financement supplémentaires

- 6^{ème} : complément groupes de sciences pour quinzaine, projet LCE/Radio
- 5^{ème} : complément co intervention en techno pour programmation salle info
- 5^{ème} : complément pour l'EPI classe artistique en 5ème

Vote : Pour à l'unanimité

3.2 – Emploi de la Dotation Horaire Globale 2018 (DHG) – (AT – acte n°12 - pour vote)

M. Riette explique qu'il ne peut dépasser les 628h50 dont 585h50 heures postes. Or le collège dispose de 634 heures postes. Le Principal doit donc proposer des compléments de service à hauteur de 48,50.

Les disciplines concernées sont celles dont les HP sont égales ou inférieures aux besoins. A ce stade, il y a 6 disciplines d'identifiées.

Après discussion avec tous les enseignants dont principalement ceux concernés, M. Riette a pris contact avec les établissements voisins pour connaître ceux pour lesquels il est possible d'envisager un partage.

Il en donne la lecture (bas du tableau) tout en précisant que la décision finale appartient au Rectorat.

- CSD en Français pour 6 heures avec le Lycée Prévert de Pont Audemer
- CSD en Hist/Géo pour 9 heures avec le collège de Manneville sur Risle
- CSD en Allemand pour 9 heures avec le collège de Cormeilles
- CSD en Mathématiques pour 9h30 avec le collège de Cormeilles
- CSD en Technologie de 9h00 avec le collège de Brionne
- CSD en Sciences Physiques de 6h00, pas d'établissement identifié pour l'instant.

Enfin la répartition de services et les derniers ajustements s'opéreront au mois de juin.

Vote : Pour à l'unanimité

Pour la répartition des IMP, M. Riette la soumettra lors d'un prochain conseil d'administration pour prendre le temps de consulter les enseignants puisque la dotation a augmenté de 0,5 IMP.

M Riette tient à fortement remercier les enseignants pour leur écoute et leur volonté de trouver des solutions dans la concertation. Cela a facilité son travail.

RUBRIQUE IV. ACTIONS DIVERSES

Question posée par les représentants des enseignants : horaires d'ouverture du CDI et parents mécontents

N'étant pas réellement une question, M. Riette est allé demander des explications à Mme Pollet, professeur documentaliste sur le sens de cette phrase afin de bien en comprendre le sens.

M. Riette en déduit que la volonté des enseignants est de rendre publique la réponse donnée. M. Riette s'en explique :

Il a rencontré M. Liberge courant décembre lors d'un temps d'échange sur le fonctionnement du collège. Parmi les thèmes abordés, M. Liberge a remonté que des parents étaient mécontents de la fermeture du CDI.

M. Riette lui avait alors répondu que Mme Pollet était en effet absente mais en règle administrativement et que le CDI restait cependant ouvert par Mme Lelièvre Ingrid, AED détachée au CDI, sur son temps de travail planifié. Cependant, cette dernière a également dû s'absenter, absence motivée et en règle avec l'administration. M. Liberge l'a bien compris et a pu remonter l'information auprès des parents.

M. Riette précise que le CDI est ouvert tous les jours du lundi au vendredi ce qui n'est pas le cas dans tous les établissements. Il a également dégagé un AED pour seconder Mme Pollet et faciliter aussi bien l'ouverture du CDI que les temps où les élèves sont pris en charge par ces personnes pour travailler sur différents projets.

M. Tihy explique que les professeurs désiraient simplement avoir des éclaircissements sur le mode de fonctionnement de l'association de parents face à des plaintes injustifiées d'un ou deux parents et connaître la teneur de la réponse qui avait été faite. Les réponses apportées par les parents d'élèves sont claires et satisfaisantes pour les professeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Riette clôt la séance à 18h00

Le secrétaire de séance